

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire




مجلس المحاسبة
Cour des Comptes

La Cour des comptes contrôle les conditions d'utilisation et de gestion des finances publiques et contribue à l'évaluation des programmes et politiques publics

[ACCUEIL](#)
[Présentation](#)
[Cadre juridique](#)
[Activités](#)
[Chambres](#)
[Censurat général](#)
[Liens utiles](#)
[Suggestions](#)
[ARABE](#)

→ La Cour des comptes

→ Actualités

→ Programmes des activités

- **Programme d'activité de contrôle de la Cour des comptes pour l'année 2016 :**

Adopté par le Comité des programmes et des rapports (CPR) en date du 29 décembre 2015, le programme d'activité de contrôle de la Cour des comptes de l'exercice 2016 est établi sur la base des propositions des Chambres nationales et territoriales. Il a pour finalité de favoriser l'utilisation régulière et efficiente des ressources, moyens matériels et fonds publics par les organismes entrant dans son champ de compétence, tels que définis par l'Ordonnance n°95-20 du 17 juillet 1995, modifiée et complétée, relative à la Cour des comptes, en s'assurant, notamment, de la conformité de leurs opérations financières et comptables aux lois et règlements en vigueur.

Outre la résorption des passifs antérieurs, le plan de charge de l'Institution pour l'année 2016 vise également à accroître d'une manière significative la consistance et la pertinence des différents travaux de contrôle, notamment les insertions au rapport annuel et les observations du rapport d'appréciation qui accompagne l'avant-projet de loi de règlement budgétaire (APLRB).

La Cour des comptes a inscrit au titre de l'exercice 2016 un volume total de 1 111 opérations de contrôle, toutes natures confondues, soit un accroissement de 9% par rapport à l'exercice écoulé. Le programme d'activité est essentiellement articulé autour de trois axes fondamentaux qui sous-tendent l'intégralité de son mandat légal, à savoir :

- l'exercice des prérogatives juridictionnelles, à travers l'apurement des comptes et la surveillance de leur reddition ;
- la mission consultative sur l'avant-projet de loi de règlement budgétaire ;
- l'appréciation de la régularité et de la qualité des gestions publiques.

1- L'exercice des attributions juridictionnelles :

Le volume global des opérations de contrôle liées à l'apurement des comptes des comptables publics s'élève 918, se décomposant, par catégories d'entités ciblées, comme suit :

- * 132 comptes de gestion programmés par les Chambres nationales, répartis en 7 comptes de receveurs des régies financières et 125 comptes d'agents comptables d'EPA;
- * 786 comptes de trésoriers communaux programmés par les Chambres territoriales.

[Retour](#)

Cour des comptes : 38, avenue Ahmed GHERMOUL, Alger.
Téléphone : +213 21 65 55 10 / +213 21 65 15 36
Télécopie : +213 21 65 64 05 / +213 21 65 60 06

E-mail : cdc@ccomptes.org.dz

مجلس المحاسبة : 38، شارع أحمد غرمول، الجزائر
هاتف : +213 21 65 15 36 / +213 21 65 55 10
فكس : +213 21 65 64 05 / +213 21 65 60 06